

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002/AONO/MINAT/RCE/DMK/P- NTUI/CDPM/2025 DU 07 AVRIL 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE YOKO (IAEB), DANS L'ARRONDISSEMENT DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.

1. Objet

Le Préfet du Département du MBAM ET KIM, Autorité Contractante, lance pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence (AONO) pour la réalisation des opérations sus-évoquées dont le Maître d'Ouvrage est Le Ministre de l'Éducation de base, représenté par le Délégué Départemental de l'Éducation de Base du Mbam et Kim.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser dans le cadre du présent contrat portent sur les tâches suivantes :

100 Travaux préparatoires et études

200	Terrassement
300	Fondations
400	Maçonnerie
500	Charpente et – Couverture
600	Menuiserie métallique
700	Menuiserie bois
800	Plomberie Sanitaire
900	Électricité
1000	Revetement – Peinture – Vitrerie
1100	VRD

3.Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel est de 30 000 000 FCFA.

4.Allotissement

Les travaux concernent Un (01) lot présenté comme suit :

N° de lot	Région			
Commune	Objet	Budget Prévisionnel TTC (FCFA)	Délais	
(mois)	Type d'intervention			
unique	Centre	YOKO	CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE (IAEB) DE YOKO	30
000 000	04	Construction bâtiment plein pied		

5.Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

6.Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du MINEDUB, Exercice 2025.

7.Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Préfecture de Ntui.

8.Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres sera obtenu à la Préfecture de Ntui, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor

Public d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) F CFA au titre des frais d'achat de dossier.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires devront se faire enregistrer, en indiquant leur adresse complète (Boite postale, Numéros de téléphone, fax, Email...).

Cette quittance devra identifier l'acheteur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la préfecture de Ntui, au plus tard le **08 Mai 2025 à 12 heures**, et déposée contre décharge dans un registre dédié. Elle devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002/AONO/MINAT/RCE/DMK/P-NTUI/CDPM/2025 DU 07 AVRIL 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE (IAEB) DE YOKO, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.

Financement : BIP MINEDUB – Exercice 2025.

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par une `banque ou une compagnie d'assurance agréé et habilitée par le Ministre en charge des Finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics. Le montant en FCFA de ladite garantie est de Six cent mille (600 000) FCFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12.Recevabilité des Offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois (03) mois, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **08 Mai 2025 dès 13 heures** précises dans la salle de réunion de la préfecture de Ntui.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1ere étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- 2eme étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3éme étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14.Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- a) Absence du cautionnement provisoire (garantie de soumission) à l'ouverture ;
- b) Absence 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception du cautionnement provisoire (garantie de soumission) ;
- c) Non-conformité 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- d) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
- e) Dossier Technique incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces ou l'un des éléments suivants ;
 - Une note d'organisation et méthodologie ;
 - Une capacité financière ou une ligne de crédit d'au moins Quinze millions (15 000 000) de francs CFA.
- f) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le Sous – détail des prix unitaires ;
- g) N'avoir pas obtenu au moins un total de 16 critères sur l'ensemble des 23 critères essentiels.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 23 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- a) Le personnel d'encadrement proposé sur 08 critères ;
- b) Les références du soumissionnaire sur 03 critères ;
- c) Le matériel à mobiliser sur 06 critères ;
- d) La méthodologie et organisation générale sur 04 critères ;
- e) La Visite de site sur 02 critères.

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique sera considéré comme non valable.

15.Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les critères administratifs, techniques et financiers requis.

16.Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

17.Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Délégation Départementale de l'Education de Base du MBAM ET KIM sise au quartier Administratif à Ntui, ou à l'Inspection AEB de YOKO.

Toute tentative de corruption ou mauvaise pratique avec preuves à l'appui doit être signalé au président de la CONAC aux numéros 651 649 194 and 658 262 682, par lettre ou par sms avec copy au Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics.

YAOUNDE Le 07-04-2025

Le PRÉFET

GALIM NGONG IRENÉE